



CHÂTEAU DE L'HERMINE

RESTAURATION
DU PATRIMOINE

DOSSIER
DE MÉCENAT



SOMMAIRE

ÉDITO
page 3

L'HÔTEL LAGORCE,
DIT LE CHÂTEAU
DE L'HERMINE
page 4

LE TRANSFERT
DU MUSÉE DES
BEAUX-ARTS
page 5

LA CONSTRUCTION
DU NOUVEAU MUSÉE
DES BEAUX-ARTS
pages 6/7/8

DEVENIR MÉCÈNE
pages 9/10/11

CONTACT
page 12



ÉDITO



Le Château de l'Hermine fait partie des bâtiments patrimoniaux emblématiques de Vannes. Situé dans le cœur historique de la ville, le long des jardins des remparts, sa restauration tient à cœur de la municipalité, des Vannetais et de l'ensemble des personnes soucieuses de sauvegarder le patrimoine architectural de notre pays.

L'ambition affirmée de la municipalité est de faire du Château de l'Hermine, propriété de la ville depuis 1976, le nouveau musée des beaux-arts, pour un coût estimé à 15 millions d'euros.

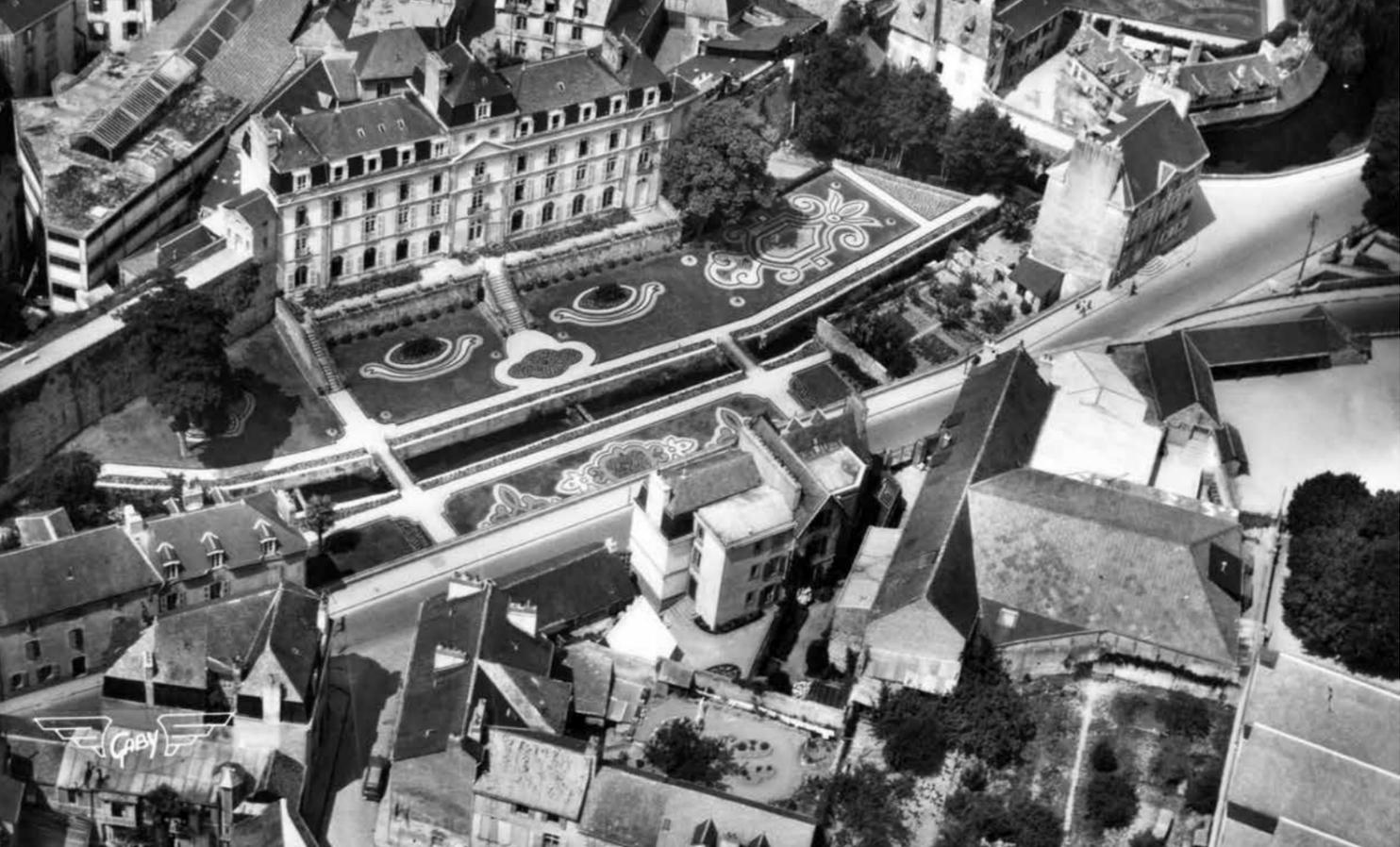
Depuis plusieurs années une politique active est menée en faveur de la préservation et de la rénovation du patrimoine local (Hôtel de Limur, Chapelle Saint-Yves...), à travers des investissements financiers conséquents.

La ville a aujourd'hui besoin de votre soutien. Grâce à vos dons, le château de l'Hermine peut retrouver toute sa splendeur et offrir aux habitants comme aux touristes un site culturel exceptionnel, propice à l'organisation d'événements culturels et artistiques, en parallèle des expositions temporaires et permanentes de ce tout nouveau musée des beaux-arts. Que vous soyez un particulier, un membre d'association, un élu ou un chef d'entreprise, je vous invite à participer à la valorisation de notre patrimoine et à vous engager pour sa sauvegarde aux côtés de la municipalité.

Vous trouverez dans ce dossier toutes les informations pratiques concernant les dons et la défiscalisation qui les accompagnent.

J'espère de tout cœur que vous serez sensible à ma proposition de mécénat et par la même à la sauvegarde de notre patrimoine architectural vannetais.

David Robo
Maire de Vannes



LE TRANSFERT DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Le lancement officiel du transfert du musée des beaux-arts, La Cohue vers le Château de l'Hermine a été donné le 19 avril 2021 par le conseil municipal, via le lancement d'un concours d'architectes pour la mise en œuvre de ce grand projet, dont le coût global est estimé à 15 millions d'euros.

L'option de la restructuration de l'actuel musée in situ a été écartée, du fait de sa faible capacité d'extension, sans accessibilité PMR satisfaisante et entraînant une fermeture du musée pendant au moins deux ans.



L'HÔTEL LAGORCE, DIT CHÂTEAU DE L'HERMINE

Le Château de l'Hermine fait tellement corps avec les remparts que l'on pourrait penser, à tort, qu'il est un élément constituant des fortifications de la Ville de Vannes. En réalité, ce bel édifice surplombant un jardin à la française devant lequel s'écoule la Marne, est un hôtel particulier de la fin du XVIII^e siècle qui a été construit à l'emplacement de l'ancien Château de l'Hermine. Du premier Château de l'Hermine, le vrai, le seul, il ne reste plus rien aujourd'hui.

La construction du Château de l'Hermine

Ce château fort fut construit à la demande du duc Jean IV de Bretagne à la fin du XIV^e siècle. Sa construction intègre de nouveaux remparts et se dote d'un majestueux jardin.

Dès la fin du XV^e siècle, le Château de l'Hermine devient la résidence principale et la forteresse des ducs de Bretagne, jusqu'à ce que François II et sa cour décident d'aller s'installer à Nantes.

En partie détruit sous le règne de Louis XIII, une partie de ses pierres sera utilisée pour réparer les remparts, et plus tard, pour construire les quais du port de Vannes.

Le château est ensuite cédé par Louis XIV à la ville de Vannes.

L'Hôtel Lagorce

En 1784, Julien Lagorce, traiteur-pâtissier, rachète le château et détruit ses deux tours en ruine pour y bâtir un hôtel-restaurant, d'où l'autre nom donné au monument : l'Hôtel Lagorce, qui fermera ses portes en 1803. À partir de 1876, racheté par l'État, l'ancien château assurera différentes fonctions : école d'artillerie, siège de la Trésorerie Générale du Morbihan, école de droit...

C'est en 1976 qu'il deviendra propriété de la ville de Vannes, pour devenir un lieu d'expositions pour le Festival annuel de la photographie ou pour diverses associations.



L'OBJECTIF N'EST PAS SEULEMENT
DE CONFORTER CET ÉDIFICE INSCRIT
À L'INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE
DES MONUMENTS HISTORIQUES
MAIS DE LE RESTAURER POUR
ASSURER SA SAUVEGARDE DANS
LE TEMPS ET LE RENDRE ACCESSIBLE
À TOUS, À TRAVERS LE MUSÉE DES
BEAUX-ARTS DE LA VILLE
DE VANNES.



AUJOURD'HUI, LA VILLE DE VANNES

VOUS PROPOSE DE CONTRIBUER

À CE GRAND PROJET DE RENOUVEAU

CULTUREL, QUI OFFRIRA AUX

VANNETAIS ET AUX FUTURES

GÉNÉRATIONS LA CHANCE

DE PROFITER DE CET HÉRITAGE

PATRIMONIAL.

LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Le musée des beaux-arts, La Cohue

L'ancien marché couvert de la place Saint-Pierre, qui a accueilli le Parlement de Bretagne dans sa salle haute lors de son exil à Vannes à la fin du XVII^e siècle, présente un certain nombre d'inconvénients pour l'actuel musée des beaux-arts, La Cohue. Il manque aujourd'hui de lisibilité et de visibilité, il est également trop petit avec ses 1300 m² et peine à offrir aux visiteurs l'accès à son fonds de plus de 3000 œuvres.

Il n'est pas non plus accessible en totalité aux personnes à mobilité réduite (PMR) et ne dispose pas de conditions hygrométriques optimales, ni de salle spécifique pour y proposer de l'animation et de la médiation culturelle (ateliers, conférences...).



Le musée des beaux-arts, Château de l'Hermine

Le site du Château de l'Hermine, contrairement à la Cohue, réunit toutes les conditions pour l'accueil d'un musée des beaux-arts modernisé:

- Une bonne visibilité
- Une intégration aux remparts, le site patrimonial le plus emblématique de la ville
- La possibilité d'en faire un musée accessible aux personnes atteintes de tous types de handicap, avec une labellisation « Tourisme Handicap »
- La possibilité d'aménager des salles d'exposition permanentes et temporaires conformes aux besoins
- La possibilité d'aménager des salles d'animation et de médiation scolaire
- Une conservation des œuvres adaptée (contrôle d'hygrométrie optimal)

...

>
UNE ATTENTION TOUTE
PARTICULIÈRE SERA PORTÉE
VERS LE JEUNE PUBLIC,
ET NOTAMMENT LA TRANCHE
15-25 ANS, PARTICULIÈREMENT
PEU VISIBLE DANS
LA STRUCTURE MUSÉALE



Le projet muséal au Château de l'Hermine

Le projet muséal consiste à donner une visibilité au musée des beaux-arts, à lui donner une force d'attractivité touristique et locale et surtout lui permettre de présenter des collections dans un environnement conçu à cet effet, pour une mise en valeur optimale des œuvres et un parcours découverte très agréable pour les visiteurs.

Le public

Il est fondamental pour le musée de pouvoir accueillir tous les publics : enfants, adolescents, classes, familles, seniors, personnes porteuses de handicaps visuels, physiques, auditifs et cognitifs. Un public local ainsi qu'un public dit extérieur et touristique.

La programmation

Le musée des beaux-arts s'orientera vers une programmation destinée à un large public :

- En lien avec les collections du musée :

Le portrait, Les paysages, l'œuvre de Geneviève Assé (300m² dédiés à cette artiste de renommée internationale)

- En écho avec les collections du musée d'histoire et d'archéologie
- En lien avec les thématiques retenues, notamment celle du paysage
- En lien artistique avec le territoire du Morbihan
- En réseau avec d'autres musées

L'événementiel

Ce nouveau musée favorisera l'accueil de grands événements susceptibles de mettre l'accent sur des artistes de renom et de bénéficier de prêts de grandes collections d'art publiques et privées.

La visibilité de ce type d'exposition doit largement dépasser le territoire local pour une visibilité nationale voire internationale, surtout dans le cadre de partenariats.

Le public sera associé à des événements participatifs en lien avec les expositions, afin de dynamiser le musée et de le rendre attractif pour le plus grand nombre.

Les réserves

Tous les locaux seront aveugles ou auront un éclairage naturel maîtrisé qui ne nuit pas aux contraintes de conservation.

La température et l'hygrométrie seront maîtrisés grâce à des équipements adaptés et des systèmes de régulation.

Des zones techniques (salle de quarantaine et de décontamination, aire de traitement des collections, locaux de stockage des matériaux de conservation, ...) ainsi que des ateliers de restauration, d'encadrement et de prises de vue seront créés.

Un accueil chercheur et un espace de consultation seront intégrer sur le site, car les réserves sont un lieu de travail.



Chiffres clefs du futur musée des beaux-arts



2260 m²
de surfaces
utiles



4
niveaux



100%
accessible PMR
pour une labellisation
«Tourisme Handicap»

Calendrier prévisionnel des travaux



Novembre 2021
Lancement de l'opération
de réhabilitation du Château
de l'Hermine avec la phase de fouilles



2022/2023
Études préparatoires au chantier,
marchés publics, programme muséographique...



2023/2025
Phase de travaux
d'une durée de 24 à 26 mois



Second semestre 2025
Ouverture
du nouveau musée
des beaux-arts

DEVENIR MÉCÈNE

Associez votre image à celle de ce projet d'envergure en France. Engagez-vous à nos côtés pour sauvegarder le Château de l'Hermine, bâtiment emblématique de notre patrimoine local, ainsi que pour proposer une offre culturelle muséale d'envergure, à la hauteur de vos attentes, de vos envies et ainsi faire rayonner Vannes hors de nos frontières.



PARTICIPER À LA RESTAURATION
DU CHÂTEAU DE L'HERMINE VOUS
PERMETTRA, EN TANT QUE MÉCÈNE,
DE VOUS INSCRIRE DURABLEMENT
AU CÔTÉ DE LA COMMUNE
DANS LE DYNAMISME CULTUREL
ET TOURISTIQUE LOCAL, DANS
L'ACTUALITÉ MUSÉALE, AINSI
QUE DANS LA PRÉSERVATION
DU PATRIMOINE.

La municipalité fait appel à vos dons, aux mécénats et vous incitent à faire valoir les aides fiscales dédiées, afin que notre patrimoine local, culturel, devienne opportunité de découverte, d'éducation et de lien pour tous.

Le mécénat se définit comme étant le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une oeuvre ou une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

Il correspond à une démarche désintéressée et peut revêtir différentes formes :

- dons numéraires
- apports de biens
- apports de compétences
- mise à disposition de personnel (mixité possible)

Conditions générales de déductions fiscales

Le don est déductible :

- de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66% du montant du don et dans la limite de 20% du revenu imposable ;
- de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du montant du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 € ;
- de l'impôt sur les sociétés, à hauteur de 60% du montant du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT.

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

Chefs d'entreprise, associez l'image de votre société à la restauration du patrimoine architectural local et au rayonnement culturel de Vannes.

Une législation attractive en faveur du mécénat des entreprises. 60% du don est déduit de votre impôt sur le résultat (IS/BNC/BIC/BA). Dans la limite de 0.5% du CA HT annuel et reportable sur 5 ans en cas de dépassement.

La loi Aillagon de 2003 vous permet de bénéficier de contreparties, dans la limite de 25% de la valeur du montant de votre don. Coût réel pour votre entreprise : 15%

Selon la loi, seuls sont éligibles au mécénat les organismes relevant, entre autre, des domaines suivants : philanthropie, éducation, science, culture, mise en valeur du patrimoine artistique, ...

>

TOUS LES DONNS,

QUEL QUE SOIT LEUR MONTANT,

SERONT AFFECTÉS INTÉGRALEMENT

À LA RÉNOVATION DU CHÂTEAU

DE L'HERMINE DE VANNES.

POUR TOUS LES DONNS SUPÉRIEURS

À 1 000€, UNE CONVENTION

SERA À SIGNER.

> **Pour le montant minimum de don, 100€**

Chaque entreprise mécène aura son nom et son logo sur la page du site internet www.mairie-vannes.fr dédiée à la restauration du Château de l'Hermine.

> **Pour 500 € ou plus**

Nom et logo de votre entreprise dans le dossier de presse.

> **Pour 1 000€ ou plus**

Invitation personnalisée à l'inauguration du musée des beaux-arts au Château de l'Hermine.

> **Pour 5 000€ ou plus**

Visite du chantier en groupe avec vos salariés. Invitation à l'événement annuel des mécènes.

> **Pour 10 000€ ou plus**

Invitations au nom de votre entreprise des expositions et autres rendez-vous culturels se déroulant au musée des beaux-arts.

> **À partir de 50 000 € ou plus**

Organisation d'un événement sur-mesure au nom de votre entreprise, lors des expositions organisées au musée des beaux-arts.

> **À partir d'1 million d'euros**

Dénomination d'une salle d'exposition au nom du donateur

VOUS ÊTES UN PARTICULIER



Particuliers, associez votre nom à la restauration du patrimoine architectural local et au rayonnement culturel de Vannes.

Une législation attractive en faveur du mécénat des particuliers. La loi Aillagon de 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations a créé un dispositif très incitatif pour les personnes physiques. Cette loi s'applique à toutes les causes d'intérêt général, notamment culturelles, sociales, humanitaires, scientifiques, éducatives, familiales et sportives.

> **66% du don déduit de votre impôt sur le revenu**

Dans la limite de 20% du revenu imposable avec la possibilité d'étaler sur cinq ans lorsque le plafond est atteint.

Par exemple, en nous donnant 1 000€ vous bénéficiez d'un avoir fiscal de 660€.

> **Votre soutien vous coûte seulement 340€.**

Le montant minimum des dons est de 50€ pour un particulier.

Tous les donateurs recevront une invitation personnalisée lors de chaque vernissage d'exposition au musée des beaux-arts, Château de l'Hermine.

COMMUNICATION ET IMAGE



Pour tous les donateurs

Votre nom ou le nom et le logo de votre entreprise seront gravés de manière pérenne sur la plaque dévolue à la restauration du Château de l'Hermine, en remerciement de votre soutien.

Visibilité de votre nom ou de celui de votre entreprise et de son logo sur la page dédiée à la restauration du Château de l'Hermine sur le site www.mairie-vannes.fr

Remise de la médaille des donateurs de la ville de Vannes ainsi que d'un certificat de mécénat.

Pour les entreprises

Visibilité médiatique avec l'organisation d'une conférence de presse lors de la signature de la convention de mécénat et lors de l'inauguration. Apposition du nom de votre entreprise et de son logo sur les cartons d'invitation.

CHÂTEAU DE L'HERMINE

RESTAURATION DU PATRIMOINE

CONTACT

Pour répondre à toutes vos questions,
la chargée de mécénat de la ville de Vannes
est à votre disposition :

Olga Monsaint

Tél. 02 97 01 62 31

Olga.monsaint@mairie-vannes.fr

RÉFÉRENCES TEXTES ET ICONOGRAPHIES

Archives municipales de la ville de Vannes

Service musées patrimoine de la ville de Vannes

Création, mise en page et photographies

Ville de Vannes - Direction de la communication

IMPRESSION

Imprimerie municipale - Avril 2021

